

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 MARS 2015

Convocation du 23 mars 2015, affichée le 23 mars 20145

Sous la présidence de M. Patrice WEISS, le Maire

Conseillers présents : BRUCKER Jean, FRITZ Michèle, GAILLARD Stéphane, KLEIN Marcel, KLEINCLAUSS Joseph, VETTER Bernard, WEISS Bernard, CRIQUI Marc, MARTZLOFF Christian, MEYER Bruno, WENDLING Nadine, GUERRIER Catherine.

Conseillers absents : BROSE Estelle, BECK Isabelle.

M. Bruno MEYER est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 16 mars 2015 a été adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Budget primitif 2015 du service annexe de l'Assainissement

M. le Maire présente au Conseil Municipal ses propositions pour l'établissement du budget primitif du service annexe de l'assainissement pour l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le budget du service assainissement s'élevant en dépenses et recettes d'investissement à **116.849** euros et en dépenses et recettes d'exploitation à **229.377** euros.

2. Budget primitif 2015 du budget principal de la commune

M. le Maire présente au Conseil Municipal ses propositions pour l'établissement du budget primitif de la commune pour l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le budget principal s'élevant en dépenses et recettes d'investissement à **560.696** euros et en dépenses et recettes de fonctionnement à **734.424** euros.

3. CSC : remplacement des gouttières et systèmes d'évacuation d'eaux de toiture

Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la délibération du 15 septembre 2014, les travaux de remise en état du système d'évacuation des eaux de toiture du Centre Socioculturel ont été réalisés, mais non encore payés.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'affecter ces travaux, dont le montant s'établit à 5.668,94 € TTC, en investissement, en raison de l'ancienneté de la toiture qui remonte à la fin des années 1980.
- Autorise le Maire à signer tous documents pour le paiement de ces travaux.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015 à l'article 21318.

4. CSC : remplacement des fenêtres de toit

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de remplacer les fenêtres de toit du Centre Socioculturel.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de remplacer les 4 fenêtres de toit,
- Décide d'affecter à ces travaux un montant maximum de 4.800 € HT.
- Autorise le Maire à signer tous documents pour la réalisation et le paiement de ces travaux.

Vu l'ancienneté de ces fenêtres qui remontent à la fin des années 1980, ces dépenses seront affectées en investissement. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015 à l'article 21318.

5. Personnel communal: paiement d'heures complémentaires à la secrétaire de mairie

Le Maire explique au Conseil Municipal que, suite à différents travaux supplémentaires (réunions du Conseil Municipal, établissement d'un acte de décès le samedi, élections départementales) la secrétaire de mairie a été amenée à effectuer des heures complémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de payer 9 heures complémentaires, selon la législation s'y rapportant, à la secrétaire de mairie (dont 1 heure pour des travaux effectués le dimanche).

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2015.

6. Ecole : demande d'adhésion au RPI Alteckendorf-Minversheim : autorisation donnée au maire pour entamer toutes les démarches nécessaires.

Le Conseil Municipal,

Vu la situation de notre école, et après avoir étudié les avantages et les inconvénients d'un rattachement à un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Voit un avantage pour l'école communale d'intégrer un RPI,
- Autorise le Maire à engager toutes les démarches avec les communes d'Alteckendorf et de Minversheim, le Conseil Départemental du Bas-Rhin et l'Inspection Académique pour la réalisation de ce regroupement pour la rentrée 2016.

7. Ecole : achat et installation de panneaux de prévention routière

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de prévention routière proposé par le Service Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn. Il s'agit d'informer les usagers de la route de l'expérimentation dans la commune d'un vélobus par l'installation de panneaux aux entrées de l'agglomération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'achat et l'installation de 4 panneaux routiers pour un montant unitaire de 208,22 euros HT.
- Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette installation.

Les sommes nécessaires sont inscrites au budget 2015 à l'article 2152.

8. Dédommagement de la commune suite à un incendie provoqué par un particulier dans un bois communal.

Le Maire informe le Conseil Municipal des dommages causés à une parcelle communale par un incendie allumé par un administré.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, et, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires pour un règlement du sinistre et, si besoin, à la remise en place des bornes délimitant les parcelles communales concernées.

9. Délimitation de la zone PPRI : maîtrise d'ouvrage déléguée de l'étude hydraulique au niveau du Gebolsheimerbach, du Minversheimerbach et du Landgraben qui traverse Ettendorf pour la caractérisation de l'aléa « Inondation ».

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser, dans le cadre de la délimitation de la zone PPRI en cours (Plan de Prévention du Risque Inondation) une étude hydraulique au niveau du Gebolsheimerbach, du Minversheimerbach et du Landgraben qui traverse Ettendorf pour la caractérisation de l'aléa « Inondation ».

Après avoir pris connaissance du dossier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte que la commune d'Ettendorf soit le coordonnateur de l'étude pour les communes concernées : Alteckendorf, Ettendorf, Gebolsheim-Wittersheim et Minversheim. Le coût total de l'étude s'élève à 13.750 € HT.
- Autorise le Maire à signer le marché et tous documents s'y rapportant pour l'ensemble des communes. Charge aux autres communes de rembourser, au prorata, les frais engagés par la commune d'Ettendorf, après déduction des subventions reçues.

Les crédits nécessaires sont disponibles à l'article 2031 du BP 2015.

10. Achat de matériel pour le Centre Socioculturel

Le Maire informe le Conseil Municipal que du matériel électrique a été acheté pour le Centre Socioculturel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'achat de ce matériel pour un montant de 317,40 € TTC.
- Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cet achat.

Cette facture sera imputée en section d'investissement à l'article 21318 du budget 2015.

Pour extrait conforme.

Ettendorf le 30 mars 2015

Le Maire, Patrice WEISS